

## La Poste du Bénin

BJA

Service de base			EMF	Départ du bureau de douane/départ du bureau d'échange de destination	Oui
<b>1</b>	<b>Limite de poids maximale</b>		EMG	Arrivée au bureau de distribution	Oui
1.1	Colis de surface (kg)	30	EMJ	Arrivée au bureau d'échange de transit	Oui
1.2	Colis-avion (kg)	30	EMK	Départ du bureau d'échange de transit	Oui
<b>2</b>	<b>Dimensions maximales admises</b>		5.1.4	Dépêches transmis	
2.1	Colis de surface		PREDES V 2.0	Notification préalable des informations concernant les dépêches internationales (poste d'origine)	Oui
2.1.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui	RESDES V 1.1	Informations sur la réception des dépêches (réponse à un message PREDES) (poste de destination)	Oui
2.1.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	5.1.5	Prêt à commencer à transmettre des données aux partenaires qui le veulent	Oui
2.1.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	5.1.6	Autres données transmis	
2.2	Colis-avion		PRECON	Préavis d'expédition d'un envoi international (poste d'origine)	Oui
2.2.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui	RESCON	Réponse à un message PRECON (poste de destination)	Oui
2.2.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	CARDIT	Documents de transport international pour le transporteur (poste d'origine)	Oui
2.2.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	RESBIT	Réponse à un message CARDIT (poste de destination)	Oui
Services supplémentaires			<b>6</b>	<b>Distribution à domicile</b>	
<b>3</b>	<b>Acceptation de colis encombrants</b>	Oui	6.1	Première tentative de distribution effectuée à l'adresse physique du destinataire	Oui
<b>4</b>	<b>Dimensions maximales admises</b>		6.2	En cas d'échec, un avis de passage est laissé au destinataire	Oui
4.1	Colis de surface		6.3	Destinataire peut payer les taxes ou droits dus et prendre physiquement livraison de l'envoi	Oui
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	3	6.4	Il y a des restrictions gouvernementales ou légales vous limitent dans la prestation du service de livraison à domicile.	
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour		6.5	Nature de cette restriction gouvernementale ou légale.	
4.2	Colis-avion		<b>7</b>	<b>Signature attestant l'acceptation du colis</b>	
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	3	7.1	Lors de la distribution ou de la remise d'un colis	
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour		7.1.1	la signature de la personne prenant livraison de l'envoi, est obtenue	Oui
Eléments du service des colis			7.1.2	données d'une carte d'identité enregistrés	Oui
<b>5</b>	<b>Echange d'informations par voie électronique</b>		7.1.3	autre forme d'accusés de réception	Oui
5.1.1	Utilisation d'un système de suivi et de localisation	Oui	7.1.4	nature de l'accusé de réception	
5.1.2	Données obligatoires transmis			Procuration	
EMC	Départ du bureau d'échange expéditeur	Oui	7.2	Colis ordinaires	
EMD	Arrivée au bureau d'échange de destination	Oui	7.2.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
EMH	Tentative de distribution/vaine tentative de distribution	Oui	7.2.2	La signature d'un mandataire de fait	Non
EMI	Remise finale	Oui	7.3	Colis avec valeur déclarée	
5.1.3	Données facultatives transmis		7.3.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
EMA	Dépôt/collecte	Oui	7.3.2	La signature d'un mandataire de fait	Non
EMB	Arrivée au bureau d'échange expéditeur	Oui			
EME	Rétention en douane	Oui			

<b>Service des colis avec valeur déclarée</b>			<b>18</b>	<b>Coordonnées de la personne chargée des questions concernant les accords bilatéraux</b>	
<b>8</b>	<b>Acceptation de colis de surface avec valeur déclarée</b>	<b>Oui</b>	Nom:	M. SALIFOU Skanéirou	
8.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis de surface (DTS)	500	Titre ou Fonction:	Directeur du Réseau Postal	
<b>9</b>	<b>Acceptation de colis-avion avec valeur déclarée</b>	<b>Oui</b>	Adresse:	01 BP8080 Cotonou République du Bénin	
9.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis-avion (DTS)	500	Tél:	1: (+229)21327171 2: (+229)97988277	
9.2	Montant maximal de la déclaration de valeur limitant la non-application des dispositions du Règlement		Fax:	(+229)2132713	
<b>10</b>	<b>Mentions utilisées pour la désignation des colis avec valeur déclarée</b>		E-mail	sikanerousalifou@gmail.com	
10.1	Etiquette rose CP 74	Oui			
10.2	Etiquette CP 73 et étiquette rose portant la mention «Valeur déclarée»	Non			
<b>Service des colis contre remboursement</b>			<b>Matières radioactives et matières infectieuses admissibles</b>		
<b>11.1</b>	<b>Acceptation des colis contre remboursement</b>		<b>19</b>	<b>Matières radioactives admissibles pour</b>	
11.1.1	A l'expédition	Non	19.1	Colis-avion	
11.1.2	A la réception	Non			Arrivants Non Partants Non
<b>Service de distribution express</b>			19.2	Colis avec valeur déclarée	
<b>12</b>	<b>Service facultatif de distribution express fournis</b>	<b>Non</b>			Arrivants Non Partants Non
<b>Colis avec avis de réception</b>			<b>20</b>	<b>Envois contenant des matières infectieuses admissibles pour</b>	
<b>13</b>	<b>Acceptation des avis de réception pour</b>		20.1	Colis-avion	
13.1	Colis ordinaire	Oui			Arrivants Non Outbound parcels Non
13.2	Colis avec valeur déclarée	Oui	20.2	Colis avec valeur déclarée	
<b>Colis francs de taxes et de droits</b>					Arrivants Non Partants Non
<b>14</b>	<b>Acceptation des colis</b>	<b>Non</b>	<b>Taxes supplémentaires – Douane</b>		
<b>Colis fragiles</b>			<b>21</b>	<b>Colis non passibles de droits de douane</b>	
<b>15</b>	<b>Acceptation de colis fragile</b>	<b>Oui</b>	21.1	Seuil au-dessous duquel les colis sont exempts de droits de douane et autres taxes	Non
<b>Service de groupage «Consignments»</b>				Commentaires:	
<b>16</b>	<b>Assurance de groupage «Consignment» sur la base d'accords bilatéraux</b>	<b>Non</b>		Le seuil des droits de douane est fonction de la nature des articles contenus dans le colis.	
<b>Service de logistique intégrée</b>			<b>22</b>	<b>Colis passibles de droits de douane</b>	
<b>17</b>	<b>Assurance d'un service de logistique intégrée sur la base d'accords bilatéraux</b>	<b>Non</b>	22.1	Perception d'une taxe de dédouanement sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière à l'importation	Oui
<b>Adresses concernant les accords bilatéraux</b>			22.2	Montant du droit considéré	
				Monnaie locale	1000
				USD	1,28
				Commentaires:	
			<b>23</b>	<b>Perception d'une taxe de dédouanement pour tous les envois déclarés en douane</b>	<b>Non</b>

Commentaires:		30.2	dans des zones spécifiques uniquement Non
<b>24</b>	<b>Frais administratifs sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière</b>		Non
Commentaires:			
<b>Taxes spéciales – Magasinage</b>			
<b>25</b>	<b>Taxe de magasinage sur les colis conservés au-delà des délais prescrits ou en cas de renvoi à l'expéditeur ou de réexpédition</b>		<b>Oui</b>
25.1	Montant de la taxe par jour et par colis		
	Monnaie locale	200 frCFA/j après 6ème jour	
	DTS	0,26	
25.2	Quand la taxe n'est pas journalière, la période considérée est		
<b>Taxes de livraison spéciales</b>			
<b>26</b>	<b>Taxe au moment la livraison des colis</b>		<b>Oui</b>
26.1	Montant de la taxe		
	Monnaie locale	1250	
	DTS	1,52	
<b>Taxes spéciales – Poste restante</b>			
<b>27</b>	<b>Service de poste restante assuré</b>		<b>Oui</b>
27.1	Montant de la taxe par colis		
	Monnaie locale	500	
	DTS	0,64	
27.2	Quand la taxe n'est pas par colis, mode de calcul utilisé		
<b>Dispositions spéciales – Traitement des envois acceptés à tort</b>			
<b>28</b>	<b>Renvoi des colis aux expéditeurs</b>		<b>Oui</b>
<b>Zones de distribution</b>			
<b>29</b>	<b>Facteurs distribuent les colis</b>		
29.1	à tous les destinataires		Oui
29.2	uniquement dans certaines zones		Non
Commentaires:			
Seuls les avis sont distribués par les facteurs à toutes les adresses. Les colis étant livrés uniquement aux guichets.			
<b>Collection</b>			
<b>30</b>	<b>Retrait des colis aux bureaux de poste concernés</b>		
30.1	toutes les adresses		Oui
<b>Procédures de distribution applicables aux colis passibles de droits de douane et de taxes</b>			
<b>31</b>	<b>Procédure pour la distribution des colis passibles de droits de douane</b>		
31.1	Prise en charge du colis au bureau de douane		Oui
31.2	Livraison du colis à l'adresse du destinataire et perception des droits de douane et des taxes au moment de la livraison		Non
31.3	Livraison du colis à l'adresse du destinataire après paiement des droits de douane et des taxes		Non
31.4	Remise du colis au guichet du bureau de poste contre paiement immédiat des droits de douane et des taxes		Oui
31.5	Autre		
Le 31.1 est valable pour Cotonou où seul le Centre de tri postal livre les colis.			
Le 31.4 est valable pour tous les autres bureaux du pays.			
<b>Period of retention</b>			
<b>32</b>	<b>Délai de garde applicable aux colis</b>		
32.1	Délai normal		30 Day(s)
32.2	Délai exceptionnel		45 Day(s)
<b>33</b>	<b>Délai de garde des colis postaux dont l'arrivée ne peut être notifiée au destinataire ou adressés poste restante</b>		
33.1	Délai normal		15 Day(s)
33.2	Délai exceptionnel		30 Day(s)
<b>Colis retenus d'office</b>			
<b>34</b>	<b>Coordonnées du bureau auquel une copie du CP 78 doit être adressée</b>		
Nom du bureau:	Section Contrôle Qualité et Sécurité Postale		
Nom:	M. ADOMOU Eric		
Fonction:	Chef Cellule Qualité		
Adresse:	01 BP8080 Cotonou République du Bénin		
Tél:	1: (+229)21302267 2: (+229)21308517		
Fax:	(+) (+)		
E-Mail:	eridyms@gmail.com eridyms@laposte.bj		
<b>Demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse</b>			
<b>35</b>	<b>Acceptation de demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse</b>		<b>Oui</b>

## La Poste du Bénin

BJA

35.1	Bureau central (dans le pays de destination) auquel les demandes doivent être adressées		
Nom du bureau:	Section Qualité et Sécurité Postale	Nom du bureau:	Section Contrôle Qualité et Sécurité Postale
Nom:	M. ADOMOU Eric	Nom:	M. ADOMOU Eric
Fonction:	Chef Cellule Qualité	Fonction:	Chef Cellule Qualité
Adresse:	01 BP8080 Cotonou République du Bénin	Adresse:	LA POSTE DU BENIN SA Centre Qualité et Sécurité Postale 01 BP8080 Cotonou République du Bénin
Tél:	1: (+229)21302267 2: (+229)67814999	Tél:	1: (+229)21302267 2: (+229)67814999
Fax:	(+229)21308517	Fax:	(+229)21308517
E-Mail:	reclamation@laposte.bj eridyms@laposte.bj	E-Mail:	reclamation@laposte.bj eridyms@laposte.bj
<b>Dispositions spéciales – Force majeure</b>			
<b>36</b>	<b>Acceptation des dispositions en matière de responsabilité en cas de force majeure</b>	<b>Oui</b>	
36.1	Acceptation des dispositions en matière de responsabilité pour les colis avec valeur déclarée à bord de navires et d'aéronefs	Non	
36.2	Acceptation des réserves du destinataire ou de l'expéditeur au moment de la livraison	Oui	
<b>Special provisions - Customs declarations</b>			
<b>37</b>	<b>Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis arrivants</b>	<b>1</b>	
37.1	Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis en transit	0	
37.2	Langues dans lesquelles les déclarations en douane CN 23 peuvent être établies		Français
<b>Dispositions spéciales – Mode de transmission des documents d'accompagnement</b>			
<b>38</b>	<b>Documents fixés aux colis correspondants</b>	<b>Oui</b>	
38.1	Les documents annexés à la feuille de route	Non	
<b>Service à la clientèle</b>			
<b>39</b>	<b>Système de suivi en ligne fournis</b>	<b>Oui</b>	
39.1	Adresse du site Web pour obtenir des informations concernant les colis <a href="http://courrier.laposte.bj/IPSWebTracking/">http://courrier.laposte.bj/IPSWebTracking/</a>		
39.2	langues dans lesquelles les données de suivi peuvent être obtenues		Français Anglais
<b>Service aux opérateurs désignés</b>			
<b>40.</b>	<b>Système de réclamations par Internet pour les colis</b>	<b>Oui</b>	
40.1	Coordonnées du bureau chargé du traitement des réclamations concernant les colis postaux		
Heures d'ouverture du service des réclamations ainsi que les jours de fermeture hebdomadaire de ce service			
<b>Heures d'ouverture (Local)</b>			
<b>Jour</b>	<b>Heures d'ouverture 1</b>	<b>Heures d'ouverture 2</b>	
Lundi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Mardi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Mercredi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Jeudi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Vendredi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Samedi	-	-	
Dimanche	-	-	
Langues	Français Anglais		
<b>Jours fériés nationaux</b>			
<b>41.1 Jours fériés nationaux</b>			
Jours fériés nationaux en 2018			
<b>Mois</b>	<b>Date(s)</b>	<b>Jours fériés nationaux – Description</b>	
Janvier	1	JOUR DE L'AN	
Janvier	10	FETE DES RELIGIONS ENDOGNES	
Avril	17	LUNDI DE PÂQUES	
Mai	1	FETE DU TRAVAIL	
Mai	28	ASCENSION	
Juin	5	LUNDI DE PENTECOTE	
Juin	26	RAMADAN	
Août	1	FETE DE L'INDEPENDANCE	
Août	15	ASOMPTION	
Août	31	TABASKI	
Novembre	1	FETE DE TOUSSAINT	
Décembre	11	MAOULOU	
Décembre	25	JOUR DE NOEL	

**Jours fériés régionaux/locaux****41.2 Jours fériés régionaux/locaux**

Jours fériés régionaux/locaux en 2018

Mois	Date(s)	Jours fériés régionaux/locaux – Localités et description
Janvier	10	FÊTE DU VODOUN
Mai	1	FÊTE DU TRAVAIL
Août	1	FÊTE DE L'INDEPENDANCE
Août	15	FÊTE DE L'IGNAME

**Annulation des droits****42 Annulation des droits quand ils concernent**

42.1	Renvoi du colis à l'expéditeur	Oui
42.2	Réexpédition du colis vers une tierce partie	Non
42.3	Abandon du colis par l'expéditeur	Oui
42.4	Perte ou destruction du colis	Oui
42.5	Spoliation ou avarie du colis	Oui

**Réexpédition à l'intérieur du pays de destination**

43.1	Réexpédition effectuée en l'absence de demande de la part de l'expéditeur ou du destinataire	Non
43.2	Perception de frais en cas de réexpédition	Oui
43.3	Montant des frais de réexpédition (DTS)	
	Commentaires:	
	Le montant de réexpédition dépend du poids du colis.	

**Dispositions diverses – Exploitation du service des colis**

44.1	Service des colis exploité par votre opérateur postal désigné	Oui
44.2	Service des colis exploité par une ou plusieurs entreprises de transport	Non
44.3	Prestation du service des colis sur l'ensemble du territoire national	Oui

Codes postaux	Localités

**Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement des colis****45 Coordonnées des bureaux d'échange chargés du traitement des colis postaux**

Nom du bureau: Centre de Tri Postal  
 Code CTCl: BJCOOA  
 Nom: Mme BIYAOU Blaise  
 Fonction: Chef Centre  
 Adresse: 01 BP 8080 Cotonou République du Bénin  
 Tél: 1: (+229)21302404  
 2: (+229)21302267  
 Fax: (+229)21308517  
 E-Mail: reclamation@laposte.bj  
 bbiyaou@laposte.bj

Heures d'ouverture du service et le ou les jours d'ouverture du bureau d'échange pendant la semaine

**Heures d'ouverture (Local)**

Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2
Lundi	08:00-18:30	-
Mardi	08:00-18:30	-
Mercredi	08:00-18:30	-
Jeudi	08:00-18:30	-
Vendredi	08:00-18:30	-
Samedi	-	-
Dimanche	-	-

Observations/commentaires:

Les guichets sont ouvert de 08h à 17h sans interruption

**Normes de distribution**

**46-47 Voir les annexes.**

**Code à barres****48 Modèle de code à barres apposé sur la totalité des colis postaux internationaux sortants.**

**Normes de distribution - Colis-avion**

Nom du BE Centre de Tri Postal

Code CTCL BJCOOA

Téléphone (+229)21302404

Télécopie (+229)21308517

Horaires de fonctionnement Du Lundi au Vendredi de 08:00 à 12:30 et de 15:00 à 18:30

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 08:00	Mardi	Jeudi	---
Lundi	08:01 - 23:59	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	00:00 - 08:00	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	08:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi+1	---
Mercredi	00:00 - 08:00	Jeudi	Lundi+1	---
Mercredi	08:01 - 23:59	Vendredi	Lundi+1	---
Jeudi	00:00 - 08:00	Vendredi	Mardi+1	---
Jeudi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Mercredi+1	---
Vendredi	00:00 - 08:00	Lundi+1	Mercredi+1	---
Vendredi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Jeudi+1	---
Samedi	00:00 - 23:59	Lundi+1	Jeudi+1	---
Dimanche	00:00 - 23:59	---	---	---

## Définition des zones

## Zone 1:

Codes postaux	Villes
	Cotonou

## Zone 2:

Codes postaux	Villes
	AUTRES VILLES

## Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange: 08h

**Temps de dédouanement:** 1h

Envois passibles de droits de douane: 1h

Envois non passibles de droits de douane: 10mn

**Observations:** Le dédouanement s'opère lors de la livraison

**Normes de distribution - Colis de surface**

Nom du BE Centre de Tri Postal

Code CTCI BJCOOA

Téléphone (+229)21302404

Télécopie (+229)21308517

Horaires de fonctionnement Du Lundi au Vendredi de 08:00 à 18:30 h

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

<i>Arrivée à l'aéroport</i>		<i>Jours de distribution par zone</i>		
<b>Jour</b>	<b>Heures</b>	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>	<b>Zone 3</b>
Lundi	00:00 - 08:00	Mardi	Jeudi	---
Lundi	08:01 - 23:59	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	00:00 - 08:00	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	08:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi+1	---
Mercredi	00:00 - 08:00	Jeudi	Vendredi+1	---
Mercredi	08:01 - 23:59	Vendredi	Lundi+1	---
Jeudi	00:00 - 08:00	Vendredi	Lundi+1	---
Jeudi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Mardi+1	---
Vendredi	00:00 - 08:00	Lundi+1	Mardi+1	---
Vendredi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Mercredi+1	---
Samedi	00:00 - 23:59	Lundi+1	Jeudi	---
Dimanche	00:00 - 23:59	---	---	---

## Définition des zones

## Zone 1:

Codes postaux	Villes
	Cotonou

## Zone 2:

Codes postaux	Villes
	Reste du pays

## Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange: 08h

**Temps de dédouanement:** 1h



Envois passibles de droits de douane: 1h

Envois non passibles de droits de douane: 10mn

**Observations:** Le dédouanement s'opère lors de la livraison

Dernière date de validation: 2016-04-29